

Site: cavac16.com

Route de Villefagnan 16140 VILLEJÉSUS









Cher(e) adhérent(e)

Conformément à notre politique, validée par votre conseil d'administration, nous développons nos productions vers de nouvelles filières économiques plus rémunératrices.

Notre ambition est de rester proche de vos attentes et de vous aider à évoluer au sein de vos exploitations. Elle est également de vous apporter le plus de souplesse dans votre mode de commercialisation, tout en respectant les règles liées à notre statut coopératif.

Depuis de nombreuses années, vous bénéficiez de plusieurs moyens de commercialisation, et souhaitons évoluer sur plus de transparence, afin de mieux sécuriser la politique de notre coopérative, ainsi que l'outil qu'elle représente.



Le président







Politique céréales :

Plusieurs possibilités de commercialisation s'offrent à vous :

Engagement de campagne :

Avant chaque campagne vous devez vous positionner dans un mode de commercialisation. Un courrier vous est adressé en début de chaque campagne afin de formaliser cet engagement. Comme il en a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2003, tout livreur désirant mettre en stockage commercial sa récolte dans les installations de la Coopérative, devra le signaler à partir du bulletin joint à ce courrier. Une réponse écrite est obligatoire, permettant ainsi d'éviter toute ambigüité sur le mode de commercialisation de votre production. Vous devrez, dans ce document, y détailler les cultures et volumes (ou surfaces) concernées par chaque type de commercialisation. Sans réponse de votre part nous validerons la position prise lors de l'année précédente.

- Pour les cultures d'hiver
 - Engagement standard:
- Pour les cultures de printemps
 - Engagement standard :









1. Prix de campagne :

La coopérative s'engage à proposer un prix moyen annuel en phase avec le marché en s'imposant un cadre de gestion pour la réalisation de ses ventes. Chaque mois, une commission ou votre CA, se réunit pour vérifier et valider les positions prises par la direction.

Le prix d'acompte défini par votre conseil vous permet de bénéficier de la trésorerie dés la récolte. En fonction de l'avancement des ventes, le CA décide ou non de complément de prix toute la durée de la campagne, afin de mieux coller aux prix de marché.

2. Prix Ferme individualisé:

Vous avez la possibilité depuis de nombreuses années de mettre en dépôt vos différentes productions et de déclencher vos ventes comme vous le souhaitez (avant ou après récolte). Le prix ferme vous expose à la volatilité des marchés et nécessite que vous preniez le maximum d'informations auprès d'organismes spécialisés. Chaque cotation est effectuée en temps réel en contactant la direction. Le barème défini par le conseil est le suivant

- Prix de base rendu Pallice pour les céréales et rendu bordeaux pour les oléagineux. Concernant les produits plus spécifiques une cotation vous sera fournie en fonction du marché physique et disponible en fonction des différentes opportunités.
- A ce tarif est déduit une marge qui inclue les couts de stockage et de transport qui varie en fonction des périodes de paiement. Cette grille est définie par le conseil d'administration. Elle est disponible au siège de la coopérative
- Les cotations se font en temps réels après consultation auprès du directeur.
- Un contrat vous est retourné par la suite dans les 24 heures
- Date limite de paiement : défini par vous-même en fin de mois selon vos exigences



Date limite de fixations :

1. Cultures d'hiver :

Pour des problèmes d'organisation et de stockage, la date limite à laquelle devront être vendus ou repris les produits seront le 30 Avril 2022:

Possibilité d'arbitrage sur cotations Euronext, Aout ou septembre (produit et base à définir) au delà du 30 Avril, après possession de la marchandise pour Blé, Colza ou orge.

2. Cultures de printemps :

Pour des problèmes d'organisation et de stockage, les dates limites auxquelles devront être vendus ou repris les produits seront le 30 Avril 2022:

Possibilité d'arbitrage sur cotations Euronext Aout (base à définir) au delà du 30 Avril après possession de la marchandise pour le Maïs.

Contrat de dépôt de campagne :

Suite à vos engagements, un contrat de dépôt sera établi pour mettre en conformité votre situation. Ce contrat de dépôt, détaillant vos produits et volumes en stocks dans nos installations, sera signé entre la coopérative et vous-même. Il y sera spécifié les conditions de stockage ou de reprise éventuelle.



3. Prix individualisé avec complément :

En fonction des besoins de la coopérative et afin de répondre aux exigences des engagements 2BsVs (durabilité), la coopérative peut vous proposer dés la récolte 50% du prix de campagne puis un complément de prix suite à la demande de l'adhèrent en fonction des conditions de marché et pouvant être adossé au marché à terme dans les mêmes conditions que le prix ferme.



4. Prix stockage ferme :

Pour les adhérents stockeurs, la marge déduite au prix ferme est identique au stockage commercial amputée du cout de stockage défini par le conseil d'administration. Le principe reste le même sauf que l'agréage est effectué par le client final en cas de livraison direct afin d'éviter toute rupture de charge sur nos sites. En cas de refus pour des raisons qualitatives, l'adhèrent prendra à sa charge les coûts engendrés par le transport ou le traitement nécessaire à cette non conformité.







COTATIONS:

Dans tous les cas vous pouvez vous rapprocher de la direction pour établir une cotation de vos productions. Plusieurs sites peuvent vous fournir différents éléments nécessaires pour votre prise de décision (à valider avec la direction).



https://derivatives.euronext.com/fr/products/commodities-futures/ECO-DPAR

II. Marchés physiques

Les producteurs peuvent également s'appuyer notamment sur l'un des indicateurs de prix de marchés physiques suivants :

<u>Cotations FranceAgrimer</u>: publication quotidiennes Blé, Orge fourragère, blé dur, maïs, orge de brasserie (non quotidienne):

https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/Statistiques.aspx?menuurl=Statistiques/productions%20v%C3%A9g%C3%A9tales/grandes%20cultures/cotations

Cotations CNCMA, Courtiers assermentés, Grains et Issues :

Publication hebdomadaire Blé tendre, blé dur, maïs, orge fourragère : Télécharger les cotations « Grains et Issues»

https://www.courtiers-assermentes.org/cotations-officielles/



La CAVAC propose plusieurs prestations pour vous accompagner sur votre exploitation :

Transport de céréales à la récolte :









Barèmes de réfactions et bonifications

PS Blé €/T:

70 -8€ 71 -5€ 72 -4€ 73 -3€ 74 -2€ 75 -1€ 75.5 -0.5€ 76 0€

PS Blé Dur €/T:

72.5	-4.5€
73.5	-3.5€
74.5	-2.5€
75.5	-1.5€
76.51	-1€
77.5	-0.5€

PS Orge €/T:

50	-10€
56.5	-7€
57.5	-5€
58.5	-4€
59.5	-3€
60.5	-2€
61.5	-1€
62.0	0€
62.5	0€
	1 10

<u>Protéines Blé €/T:</u>

8 et -	-13€
8.5	-12€
9	-11€
9.5	-10€
10	-7€
10.5	-4€
10.6	-1.8€
10.7	-1.6€
10.8	-1.4€
10.9	-1.2€
11	-1€
11.1	0€
11.9	0€
12	1€
12.1	1.2€
12.2	1.4€
12.3	1.6€
12.4	1.8€
12.5 et +	2€
7	

<u>Protéine Blé dur €/T:</u>

13.4	-10€
12.4	-18€
11.9	-25€
11.4	-30€

Grains tachés Pois :

1%	-1%
2%	-2%
3%	-3%
4%	-4%
5%	-5%
6%	-10%
11%	-25%



Page 9 sur 16

APE: 4621Z - TVA: FR 00 781 261 276 - Agrément ministériel: 16-844/16-004/004C16/PC02054 DISTRI PRO



Séchage :

<u>écha</u>	<u>ge :</u>						
	Humidité	Maïs	CAP	Pois	Humidité	Tournesol	Colza
	15.01	0€			9.4		0€
	15.51	-1.7€		-2.6€	9.5		
	16.01	-3.54€	-2.21 €	-2.6€	9.6		
	16.51	-5.32€	-4.43€	-3.88€	9.7		-5.3€
	17.01	-7.09€	-5.91€	-5.15€ -6.4€	9.8		
	17.51 18.01	-8.82€ -10.55€	-7.34€ -8.78€	-6.4€ -7.65€	9.9	-6.57€	
	18.51	-10.53€ -12.23€	-10.21€	-8.89€	10.1	-7.14€	
	19.01	-13.98€	-11.65€	-10.1€	10.1	-7.70€	-7.25€
	19.51	-15.67€	-13.08€	-10.65€	10.3	-8.26€	7.200
	20.01	-16.21€	-13.54€	-11.2€	10.4	-8.82€	
	20.51	-16.77€	-13.99€	-11.71€	10.5	-9.37€	
	21.01	-17.31€	-14.44€	-12.24€	10.6	-9.92€	
	21.51	-17.84€	-14.89€	-12.75€	10.7	-10.45€	-9.2€
	22.01	-18.37€	-15.34€	-13.28€	10.8	-11€	
	22.51	-18.94€	-15.79€	-13.77€	10.9	-11.54€	
	23.01	-19.45€	-16.24€	-14.28€	11	-12.06€	
	23.51 24.01	-19.98€ -20.56€	-16.69€ -17.14€	-14.78€ -15.26€	11.1 11.2	-12.58€ -13.1€	-11.5€
	24.01	-20.56€ -21.08€	-17.14€ -17.59€	-15.76€	11.3	-13.1€ -13.62€	-11.5€
-	25.01	-21.62€	-18.04€	-14.43€	11.4	-14.13€	
	25.51	-22.7€	-18.49€	-14.86€	11.5	-14.64€	
	26.01	-23.25€	-18.94€	-15.5€	11.6	-15.14€	
	26.51	-23.78€	-19.39€	-16€	11.7	-15.64€	-14.3€
	27.01	-24.32€		-16.5€	11.8	-16.13€	
	27.51	-24.86€	-	-17€	11.9	-16.62€	
	28.01	-25.39€	-	-17.5€	12	-17.1€	
	28.51	-25.97€		-18€	12.1	-17.58€	
	29.01	-26.5€		-18.5€	12.2	-18.06€	-16.75€
1	29.51	-27€	14,000	11	12.3	-18.54€	
	30.01 30.51	-27.57€ -28.11€	parties of	1	12.4 12.5	-19.01€ -19.47€	
1	31.01	-28.64€	# 15 hours 1 4 h		12.6	-19.47€ -19.92€	
17	31.51	-29.2€	1. B. C. L. L. C. Y. P. B. C.	VAL	12.7	-20.39€	-19.5€
5 T. A	32.01	-29.71€	-11/2 Miles	3 / /	12.8	-20.84€	10.0 €
9	32.51	-30.25€	10 mm	74	12.9	-21.28€	
	33.01	-30.8€	- THE WAY TO SERVE	111	13	-21.74€	
7	33.51	-31.35€	1000	pl.	13.1	-22.17€	
	34.01	-31.86€	- Company	11	13.2	-22.61€	-22€
	34.51	-32.41€	1111	P	13.3	-23.04€	34
	35.01	-32.96€			13.4	-23.47€	The state of
	35.51	-33.48€		-	13.5	-23.90€	-24.75€
	36.01 36.51	-34.03€ -34.06€		/ / /	13.6 13.7	-24.31€ -24.74€	
	37.01	-35.15€	A State	Mary Hot	13.8	-24.74€ -25.15€	/
	37.51	-35.67€	1	March B	13.9	-25.57€	1
	38.01	-36.2€		4	14	-25.98€	
	38.51	-36.75€			14.1	-26.36€	1
	39.01	-37.27€			14.2	-26.77€	
	39.51	-37.77€			14.3	-27.16€	Service of the servic
	40.01	-38.3€			14.4	-27.5 <mark>4€</mark>	Seed .
	40.51	-38.83€			14.5	-27.95€	1
	41.01	-39.35€			14.6	-28.33€	1
-	41.51	-40.01€			14.7	-28.72€	
	42.01	-40.55€			14.8	-29.09€	*
	42.51	-41.09€			14.9	-29.45€	
	43.01 43.51	-41.63€ -42.15€			15 15.1	-29.82€ -30.19€	
	44.01	-42.71€			15.2	-30.19€	
	44.51	-43.25€			15.3	-30.91€	
	45.01	-43.78€			15.4	-31.27€	
	45.51	-44.32€			15.5	-31.63€	
	46.01	-44.85€			15.6	-31.98€	
	46.51	-45.39€			15.7	-32.32€	
	47.01	-45.92€			15.8	-32.67€	
<u> </u>	47.51	-46.45€			15.9	-33.01€	
	48.01	-47€			16	-33.35€	
	48.51	-48.5€			16.1	-33.67€	
<u> </u>	49.01	-49€ 50€			16.2	-34.02€	
	49.51	-50€			16.3	-34.33€	





Politique approvisionnement



La CAVAC a adopté au sein de ses statuts l'activité approvisionnement. De fait vous pouvez vous fournir en semences hybrides et lignées, engrais, produits phytosanitaires et de tous les équipements nécessaires (vigne) pour vos cultures.

1. Commandes

Vous pouvez anticiper vos besoins en semences, engrais et produits phytosanitaires auprès de vos techniciens. Une commande sera établie dans notre base ERP Genèse Projection, afin que vos besoins soient comptabilisés et sécurisés au sein de la coopérative.

2. Conditions morte saison

En début de campagne vos techniciens peuvent vous proposer des engagements précoces pouvant bénéficier de tarifs morte saison. Les conditions vous seront communiquées par eux mêmes et liées aux dates d'engagement et de paiement.

3. Délai de paiement

Chaque facturation est liée à une date d'échéance qui a été validée par votre conseil à 30 jours fin de mois. Vous pouvez bénéficier d'un escompte de 1% en cas de paiement à 15 jours, date de facture faisant foi.

La coopérative a également actée dans ses statuts les comptes courants, permettant avec votre accord, une compensation dans le cas de compte débiteur. Vous devrez en informer le secrétariat en cas de non respect de cette règle afin d'y remédier. En cas de retard de paiement le conseil à validé un taux d'intérêt de retard de 1%/mois





4. Enlèvements

Tous les approvisionnements sont cotés départ site de Villejésus. Seuls les enlèvements d'azote liquide, sur les sites de Tusson et Verdille, font exception à cette règle. Des coûts de livraisons peuvent être ajoutés en fonction des problématiques de chacun.

5. Financement

La CAVAC a, depuis plusieurs années, incitée les adhérents à financer leurs approvisionnements par l'intermédiaire des banques avec lesquelles vous travaillez. L'objectif de notre structure est de solliciter les organismes bancaires, pour financer vos approvisionnements, et dans les situations les plus difficiles, d'être un partenaire actif dans cet objectif. Le conseil a validé auprès de son directeur, de mettre tous les moyens possibles pour que les organismes bancaires soient le plus sollicités possible. Le compte courant doit atteindre un point 0 au moins une fois en cours de campagne, afin d'éviter tout débordement de trésorerie entre nos structures.









6. Prestations:



Location de benne à pattes ou cuve azote : Benne sur pieds : **75 €** benne (forfait)

<u>Location distributeur d'engrais : 10 €/T</u> Forfait nettoyage si retour au dépôt non lavé : 50 €



Location citerne azote liquide : 75€ forfait



Contrôle pulvérisateur Depuis plusieurs années maintenant, le contrôle de votre pulvérisateur est obligatoire à partir de sa 5ème année pour une durée de validité de 3 ans. La CAVAC fait appel au prestataire PULVE AVENIR pour réaliser ces contrôles.

- Tarifs:

Pulvérisateur à rampes : 195 €

· Pulvérisateur vigne (atomiseur) : 235 €

Pulvérisateur sur quad : 50 €



Gamme EPI : Ci-dessous quelques équipements disponibles au siège







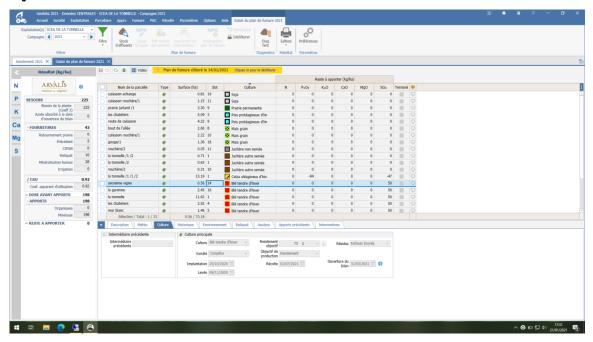






- Plan prévisionnel de fumure : PPF

La coopérative vous propose de réaliser votre PPF via le logiciel Geofolia. Ce dernier a reçu récemment le label COMIFER.



<u>Tarifs</u>: 150 € / Dossier + 3 € OU + 5€ / îlot en culture de vente selon si achat d'azote à la coopérative

- Outil de gestion parcellaire :

La coopérative vous propose de devenir adhérent partenaire Geofolia.

2 niveaux de services pour mieux s'adapter aux attentes de chacun :

- Geofolia Service plus: Gestion de l'assolement, saisies des interventions, alertes phyto, possibilité de faire des éditions depuis le téléphone et sur l'ordinateur
- <u>Geofolia Performance plus</u> : idem que le service plus avec en supplément le module fumure, marge, indicateur ...







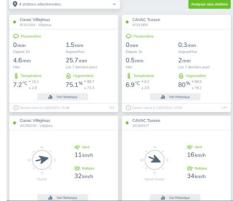
Stations météo :

- La coopérative s'est équipée d'un réseau de 5 stations météo réparties sur chaque site de collecte (Tusson, Verdille, Villejésus, La Chapelle et Longré). Ainsi, nous vous proposons d'accéder à ces données via un abonnement.
- Un abonnement vous donne de multiples renseignements :
 - Une application mobile
 - o Données météos passées : cumul de pluie, température...



- o Prévision météo à 7 jours
- O Possibilité de créer des alertes (bonne condition de traitement à
- o Etc.





<u>Tarifs</u>:

- Abonnement pour une station complète : 79 €/an
- o Abonnement pour 10 stations complètes : 149 €/an
- N Tester : un meilleur rendement associé à un bon taux de proteine
- Outil d'Aide à la Décision qui permet de piloter votre dernier apport d'azote sur Blé.
- Grâce à la pince N-Tester, nous mesurons l'état de nutrition de votre céréale et permet de calculer la quantité d'azote restante à apporter.
- Cet outil est validé pour déplafonner la dose préconisée par le PPF.



- 5 € par diagnostic
- 10 € par diagnostic avec déplacement à la parcelle pour le pincement



OAD:phytoProTect

- Outil d'Aide à la Décision qui permet d'évaluer le risque maladies sur Blé et
 Orge afin de positionner au mieux le premier traitement fongicide voir le
- supprimer pour faire un traitement unique.





Tarif:

<u>Parcelle de :</u>

0 à 5 ha : Forfait de 35 €

5 à 10 ha : 6 € / ha

+ de 10 ha : 3 € / ha

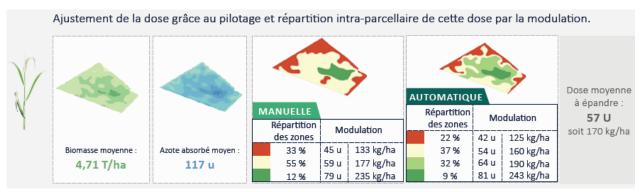
chercher par parcelle	D •	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I												
BLÉ TENDRE D'HIVER	OR	GE D'HIVER	COL	ZA										
Parcelle		Dév. follaire	Graphiques		Meladies / ravageurs De PIE OID SEP ROB ROJ HEL FUS CEC							Dernier Traitement	Action Conseillée	Actions
rkeos	ø	Eplà 1 cm 2017-03-22		PIE	OID	SEP				FUS			Traitement	Q°
lubisko	0	Epi à 1 cm 2017-03-22		0	0	0	0	0	0	0	0	. *	Traitement	00
ructidor	0	Epi à 1 cm 2017-03-26		0	0	0	0	0	0	0	0	-	Traitement	Φ0
tublsko	0	Epi à 1 cm 2017-03-24	le_	0	0	8	0	0	0	0	0		Traitement	00

- OAD: Agro Rendement:

- Outil d'Aide à la Décision qui permet de piloter votre dernier apport d'azote sur Blé.
- Grâce à la détection satellite, on vous calcule la biomasse produite, la quantité d'azote déjà absorbée et enfin la quantité restante à apporter.
- La dose restante à apporter est disponible en quantité moyenne à la parcelle ou cartographie pour de la modulation intra-parcellaire.

<u>Tarifs</u>: Parcelle de 0 à 5 ha : Forfait de 35 €

Parcelle de 5 à 10 ha : 10 € / ha
Parcelle de + de 10 ha : 5 € / ha



Collecte ADIVALOR:

 Votre coopérative assure également la collecte de vos différents déchets à savoir :

> EVPP: emballages vides produits phytosanitaire PPNU: produits phytosanitaire non utilisable EVPP: emballage vide de produit fertilisant

EVS: emballage vide de semences

FIFU : ficelle et filets balles rondes usages FAU Elevage : film agricole usage élevage EPIU : équipement protection individuel usagé

